



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/25)

7 - 11 novembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs en matière de navigation aérienne, y compris les priorités établies par la région dans le Plan régional de navigation aérienne

3.2. Résultats de la cinquième réunion du Sous-groupe de gestion de l'information et des infrastructures d'APIRG (IIM/SG5)

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente les résultats de la cinquième réunion du Sous-groupe de gestion de l'information et des infrastructures d'APIRG (APIRG IIM/SG5) pour considération par APIRG/25.

La suite à donner par la réunion est indiquée au paragraphe 3

RÉFÉRENCES

- Manuel de procédures d'APIRG
- Rapport de la quatrième réunion du Sous-groupe de gestion de l'information et des infrastructures d'APIRG (APIRG IIM/SG4)
- Rapport de la vingt-quatrième réunion d'APIRG (APIRG/24) et de la septième réunion de RASG-AFI (RASG-AFI/7)
- Rapport de la cinquième réunion du Sous-groupe de gestion de l'information et des infrastructures d'APIRG (APIRG IIM/SG5)
- Rapport de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX/SG)

Objectifs stratégiques

A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, C – Sûreté et Facilitation, D – Développement économique du transport aérien et E – Protection de l'environnement.

1 INTRODUCTION

1.1. La cinquième réunion du Sous-groupe de gestion de l'information et des infrastructures d'APIRG (IIM/SG5) s'est tenue virtuellement du 26 au 29 août 2022. La réunion a regroupé deux cent vingt-six (226) participants de trente-huit (38) États et Organisations.

1.2. Dix (10) points de l'ordre du jour ont été discutés, comme indiqué dans le rapport de la réunion présenté à l'Appendice 1 de la présente note de travail.

2 DISCUSSIONS

- 2.1. Dix-huit (18) projets de conclusions/décisions ont été adoptés par la réunion IIM/SG5. Le Sous-groupe Infrastructure et Gestion de l'information a accordé une attention particulière aux questions suivantes à examiner par la réunion APIRG/25.

État de la mise en œuvre des projets de conclusions et décisions de la réunion IIM/SG4 et des conclusions et décisions de la réunion APIRG/24 relatives aux domaines du Sous-groupe

- 2.2. La réunion a discuté l'état de la mise en œuvre des projets de conclusions et décisions de la réunion IIM/SG4, et a exhorté les équipes de projets IIM et les États à examiner les conclusions et décisions en suspens qui nécessitent leurs actions.
- 2.3. La réunion a également examiné l'état de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions d'APIRG/24 relatives aux domaines du Sous-groupe IIM et a noté que sur vingt-six (26) Conclusions et Décisions, neuf (9) conclusions et neuf (9) décisions ont été réalisées, une (1) conclusion et cinq (5) décisions en cours de mise en œuvre et une (1) conclusion et une (1) décision pas encore mises en œuvre. La réunion a reconnu les défis rencontrés lors de la mise en œuvre de ces conclusions et décisions et a exhorté les États/Organisations à s'engager dans la mise en œuvre effective de ces questions en suspens.

Identification des éléments ASBU applicables à la Région AFI

- 2.4. La réunion a discuté de l'identification des éléments ASBU applicables à la région AFI dans les domaines AIM, MET et CNS, de la collecte de données sur la mise en œuvre des éléments ASBU, de l'état de la mise en œuvre des éléments ASBU, ainsi que des défis dans la mise en œuvre des Projets IIM/SG.
- 2.5. La réunion a convenu que les éléments ASBU qui sont essentiels et liés aux normes et pratiques recommandées (SARP) devraient s'appliquer systématiquement à la région. Les détails de l'évaluation de l'applicabilité des éléments ASBU dans chaque domaine AIM, MET et CNS ont été discutés et figurent dans les Appendices 2, 3 et 4 de la présente note de travail. Le projet de conclusion suivant a été formulé en conséquence.

Projet de conclusion 25/xx Adoption des éléments ASBU applicables à la Région AFI

Il est conclu que,

Afin d'aligner le plan régional AFI de navigation aérienne sur la sixième édition du GANP,

- a) Les éléments ASBU, tels qu'identifiés dans les Appendices 2, 3, 4 à la présente note de travail, sont applicables à la région AFI ; et***
- b) Le Secrétariat finalise le développement du volume III de l'eANP de la région AFI pour soumission à APIRG/25.***

Outil de collecte de données ASBU et état de mise en œuvre des éléments ASBU applicables

- 2.6. La réunion a été informée de l'initiative prise par le Secrétariat d'élaborer un cadre à utiliser pour recueillir des données auprès des États sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU. Ce processus a commencé par la conception d'un modèle de collecte de données basé sur Excel à remplir manuellement par les États et à transmettre aux Bureaux régionaux de l'OACI pour compilation. Le modèle se trouve à l'Appendice 5 de cette note de travail.
- 2.7. En outre, la réunion a été informée du développement d'une plateforme en ligne, visant à faciliter la collecte de données et à automatiser la consolidation et la génération de tableaux de bord sur la mise en œuvre de l'ASBU.
- 2.8. Les États ont été instamment priés d'utiliser le modèle Excel pour rendre compte de l'état de la planification et de la mise en œuvre des éléments ASBU aux Bureaux régionaux de l'OACI, par l'intermédiaire de leurs Coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre (NCPI), jusqu'à ce que la plateforme en ligne soit finalisée. À cet effet, le projet de conclusion suivant a été formulé.

Projet de conclusion 25/xx Collecte de données et établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'ASBU***Il est conclu que,******Pour assurer des rapports continus et réguliers de la région :***

- a) Les États, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre (NCPI), utilisent le modèle de collecte de données tel que présenté à l'Appendice 5 de cette note de travail, pour rapporter sur une base trimestrielle aux Bureaux régionaux de l'OACI sur l'état de la planification et de la mise en œuvre des éléments ASBU, à compter du 31 décembre 2022, jusqu'à la mise en place de la plateforme en ligne; et***
- b) Le Secrétariat doit accélérer le développement de la plateforme en ligne visant à remplacer le modèle Excel pour la collecte et la communication des données.***

Défis rencontrés par l'IIM/SG dans la mise en œuvre des projets.

- 2.9. La réunion a discuté des défis rencontrés par l'IIM/SG dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Les défis comprennent, entre autres, le manque de réponses des États aux questionnaires des enquêtes, le faible niveau de soutien fourni aux coordonnateurs des équipes projet et aux Experts pour les informer de leurs rôles ainsi des attentes, le manque de participation d'experts désignés de différents États et la barrière linguistique.
- 2.10. La réunion a reconnu les difficultés exprimées par les équipes de projet dans la conduite de leurs activités. Afin d'améliorer le fonctionnement efficace des projets IIM / SG, la réunion a exhorté le Secrétariat à renforcer sa coordination et son soutien aux équipes de projet et, en coordination avec les États et les organisations, à revoir et mettre à jour la liste des membres des équipes de projet d'ici le 31 décembre 2022.

Alignement des projets IIM/SG sur la 6e édition du GANP

- 2.11. La réunion a discuté de l'alignement des projets IIM avec la 6e édition du GANP, a examiné les documents des projets IIM et identifié les éléments ASBU applicables aux projets AIM, CNS et MET ainsi que les domaines de performance clés et les indicateurs de performance clés liés aux projets. Les documents de projet ont donc été révisés et mis à jour en conséquence. Le projet de décision suivant a donc été formulé :

*Projet de décision 25/xx Alignement des projets IIM/SG sur la 6e édition du GANP**Il est décidé que,*

Afin d'améliorer la mise en œuvre des éléments ASBU applicables dans la Région dans les domaines AIM, CNS et MET, les références des projets IIM en appendices 6, 7A, 7B, 7C de cette note de travail sont approuvées.

Appui du Plan AFI à la mise en œuvre basé sur les résultats (RBIS) de l'AIM pour la région AFI

- 2.12. La réunion a été informée que la portée du projet « Appui à la mise en œuvre basé sur les résultats (RBIS) de l'AIM pour la région AFI » lancé en 2019, dans le cadre du plan régional de mise en œuvre pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), pour accélérer le soutien aux États dans la mise en œuvre ^du QMS, AIXM et e-TOD ont été recadrés pour couvrir les livrables attendus des trois projets AIM de l'IIM/SG, ne montrant pas jusqu'alors de progrès significatifs. Par conséquent, la réunion a convenu de clôturer les activités des projets AIM concernés, afin d'éviter les duplications d'efforts. La réunion a formulé le projet de décision suivant.

*Projet de décision 25/xx Clôture des activités des projets QMS, AIXM et e-TOD**Il est décidé que,*

Considérant le projet du Plan AFI « Appui à la mise en œuvre basé sur les résultats (RBIS) pour la région AFI » dont la portée couvre les livrables des projets AIM ci-dessous énumérés, et pour éviter la duplication des efforts, les activités des projets suivants sont clôturées :

- a) AFI AIM/1 - Évaluation et développement du QMS appliqué à l'AIM dans les États AFI ;*
- b) AFI AIM/2 : Mise en œuvre des systèmes d'échange d'informations aéronautiques (AIXM) ; et*
- c) AFI AIM/3 - Mise en œuvre de la fourniture de données électroniques de terrain et d'obstacles (e-TOD).*

- 2.13. Il a toutefois été noté que la portée du projet AIM RBIS couvre partiellement l'élément DAIM-B1/1 et entièrement les éléments DAIM-B1/2, DAIM-B1/3 et DAIM-B1 /4. Pour les éléments ASBU AIM restants, la réunion a proposé, par le biais du projet de décision suivant,

le développement de nouveaux projets tels que décrits dans les Appendices 8 et 9 à la présente note de travail.

Projet de décision 25/xx Adoption des projets AIM/4 et AIM/5 AFI

Il est décidé que ;

Afin d'aider les États à améliorer la qualité des informations aéronautiques et la mise en œuvre d'ensembles de données de cartographie d'aérodrome et de procédures de vol aux instruments, les projets AIM suivants, tels que décrits dans les Appendices 8 et 9 de cette note de travail sont approuvés :

- a) AFI AIM/4 – Surveillance de la qualité des informations aéronautiques et amélioration des NOTAM; et*
- b) AFI AIM/5 – Mise en œuvre d'ensembles de données cartographiques d'aérodrome et d'ensembles de données de procédures de vol aux instruments*

Activités des projets IIM liées à la cyber-résilience dans la région AFI

- 2.14. La réunion a discuté des résultats du projet régional IIM COM5 lié à la cybersécurité et à la résilience pour le service de navigation aérienne et a noté que le cadre de cyber résilience ANS AFI a été élaboré en tenant compte de la stratégie de cybersécurité de l'aviation et des normes et cadres de cybersécurité éprouvés (série ISO 27000, NIST, etc.).
- 2.15. La réunion a été informée que le projet a répertorié et tenu à jour des formations disponibles ainsi que des ateliers/webinaires sur la cybersécurité des services de navigation aérienne et de l'aviation en général. Un webinaire qui sera organisé par les Bureaux régionaux de l'OACI avec l'aide du projet et de l'industrie est prévu d'ici la fin de 2022, dans le but de partager la culture de la cybersécurité. Le projet de conclusion suivant a été formulé :

Projet de conclusion 25/xx Appui aux activités des projets APIRG liées à la cyber-résilience dans la région AFI

Il est conclu que,

Afin d'accroître la sensibilisation du personnel technique des États/Organisations à la cyber-sécurisation des systèmes ANS, l'OACI, en coordination avec l'industrie dans le cadre du mécanisme APIRG, renforce son soutien aux activités visant à sensibiliser à la cyber-résilience des ANS par le biais de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyber-résilience des systèmes ANS pour la région AFI

Recadrage des projets IIM MET

- 2.16. La réunion a rappelé la Décision 24/25 demandant au Projet IIM MET 1 d'aider les États à mettre en œuvre les normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique dans la région.
- 2.17. Considérant l'alignement des projets IIM MET sur les dispositions du GANP en mettant l'accent sur la mise en œuvre des éléments applicables de l'ASBU dans la région, et notant la nécessité d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des normes de compétence dans la région, la réunion a proposé le développement d'un nouveau projet MET pour mener à bien les activités liées à la mise en œuvre des normes de compétence.
- 2.18. En outre, la réunion a noté avec préoccupation les problèmes soulevés par les rapports trimestriels des BRDO AFI concernant le faible niveau de disponibilité des données OPMET dans la région et les plaintes des utilisateurs finaux concernant le manque de données OPMET dans certains aérodromes de la région.
- 2.19. L'indisponibilité des données OPMET est récurrente dans la région et constitue une source de risques pour la sécurité de l'aviation. Il est donc urgent de mettre en place un mécanisme pour traiter systématiquement cette question. À cet égard, la réunion a développé un projet MET spécifique, nommé « Projet MET 5 », en tant qu'approche durable pour aider les États à combler les lacunes de longue date liées à la disponibilité des données météorologiques opérationnelles dans la région.
- 2.20. Compte tenu de ce qui précède, le projet de décision suivant a été formulé :

*Projet de décision 25/xx Adoption du Projet IIM MET 4 et du Projet IIM MET 5**Il est décidé que,**Pour assister les États de la région AFI à mettre en œuvre les normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique et à remédier de manière durable aux lacunes de longue date liées à la disponibilité des données OPMET dans la région, les projets MET IIM suivants, tels que décrits dans les appendices 10 et 11 de la présente note de travail, sont adoptés :*

- *Projet IIM MET 4 – Normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique, et.*
- *Projet IIM MET 5 - Élimination des carences dans la disponibilité des données OPMET dans la région*

Composition des nouvelles équipes projet

- 2.21. La réunion a rappelé les dispositions du Manuel de procédures d'APIRG en ce qui concerne la composition des équipes de projets, indiquant que les équipes de projets doivent être composées d'experts en la matière ayant les qualifications et l'expérience adéquates dans les projets spécifiques pour lesquels ils sont nommés et être familiarisés avec les domaines à l'étude. Pour mener à bien les activités des nouveaux projets identifiés dans les domaines de

l'AIM et du MET, la réunion a exhorté les États et les organisations à nommer des experts en la matière pour lesdits projets. Le projet de conclusion suivant a été formulé en conséquence.

Projet de conclusion 25/xx Nomination d'experts pour les projets AIM/4, AIM/5, MET/4 et MET/5

Il est conclu que,

Pour mener à bien les activités des nouveaux projets AIM/4, AIM/5, MET/4 et MET/5,

- a) Les États et les organisations nomment des experts dans les équipes de projet, en fournissant des informations sur les qualifications et l'expérience des candidats, y compris leur CV, d'ici le 31 décembre 2022 ; et*
- b) Le Secrétariat examine les qualifications des experts et finalise la composition de l'équipe du projet, d'ici le 31 janvier 2023.*

Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes

- 2.22. Au titre de ce point, la réunion a noté avec satisfaction et salué les efforts déployés par l'ASECNA dans la mise en œuvre des éléments ASBU applicables du bloc 0 et du bloc 1 dans ses États membres. La réunion a encouragé l'ASECNA à poursuivre ses activités de mise en œuvre.

Développement de l'eANP AFI

- 2.23. La réunion a été informée du développement en cours du Volume III de l'eANP AFI, en relation avec les changements introduits par la dernière édition du GANP et en tenant compte des éléments applicables de l'ASBU identifiés pour la région. La réunion a souligné la nécessité de finaliser d'urgence le développement du volume III de l'AFI eANP. La réunion a formulé le projet de conclusion suivant en conséquence.

Projet de Conclusion 25/xx Développement du Volume III de l'eANP de la région AFI

Il est conclu que,

- a) Le Secrétariat, en coordination avec les équipes de projet du Sous-groupe IIM, finalise les contributions au projet de volume III de l'eANP AFI et l'envoie aux Etats pour examen d'ici le 30 novembre 2022 ; et*
- b) Les États examinent le projet de volume III de l'eANP et fournissent au Secrétariat leurs commentaires d'ici le 31 janvier 2023, pour consolidation et approbation formelle ultérieure par APIRG par le biais de l'APCC.*

Autres initiatives de navigation aérienne

Première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX/SG)

- 2.24. La réunion a examiné les résultats de la première réunion du groupe de pilotage VOLCEX AFI qui s'est tenue virtuellement le 5 juillet 2022 pour examiner le rapport du premier exercice AFI sur les cendres volcaniques (AFI VOLCEX 21/01) mené en novembre 2021 par le Cap-Vert en tant qu'État Leader de l'exercice. La réunion a salué le travail effectué par Cap-Vert et le groupe de pilotage, et a convenu que les décisions contenues dans le rapport pourraient guider la préparation et la conduite du deuxième exercice AFI sur les cendres volcaniques qui sera mené en 2023. En conséquence, la réunion a formulé le projet de décision suivant :

Projet de décision 25/xx Résultats de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI

Il est décidé que,

Les décisions de la première réunion du groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI, qui s'est tenue virtuellement en juillet 2022 et qui figurent à l'annexe 12 de la présente note de travail, soient approuvées et soumises à la réunion APIRG/25 pour approbation et considération en vue de la préparation du deuxième exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI qui se déroulera en 2023.

Coordonnateurs nationaux des États pour la planification et la mise en œuvre et points focaux techniques

- 2.25. La réunion a rappelé la Conclusion 24/22 de la réunion APIRG/24 qui appelait les États à nommer des experts pour la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires.
- 2.26. La réunion a noté qu'un certain nombre d'États n'ont pas encore nommé les experts en tant que NCPI et PF dans les domaines liés à la navigation aérienne. La réunion a également discuté des termes de référence des NCPI et du PF, fournissant des détails sur le rôle et les responsabilités des candidats. La réunion a approuvé le projet de conclusion suivant :

Projet de Décision 25/xx Rôle et responsabilités des coordonnateurs nationaux des États pour la planification et la mise en œuvre et des points focaux techniques

Il est décidé que ;

Afin de renforcer les activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires, les termes de référence du Coordonnateur National pour la Planification et la Mise en œuvre (NCPI) ainsi que des points focaux pour chaque domaine (AOP, ATM/SAR, AIM, CNS et MET) figurant à l'Appendice 13 de cette note de travail sont adoptés.

La 5ème Rencontre des ANSP Africains

- 2.27. La réunion a été informée des résultats de la 5ème réunion des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) africains qui s'est tenue à Lomé (Togo) du 28 mars au 1er avril 2022.
- 2.28. La réunion a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions précédentes, des défis identifiés et des propositions de pistes à suivre. Le projet de décision suivant a été formulé :

Projet de décision 25/xx Considération des résultats de la cinquième réunion des ANSP africains***Il est décidé que,******Pour aider les États à améliorer la fourniture de services de navigation aérienne et à renforcer la collaboration entre les États/organisations, les équipes de projets tiennent compte des principaux résultats de la cinquième réunion des ANSP africains lors de la révision et de la mise en œuvre des projets régionaux ANS de la région AFI.****Interférence avec le service de radionavigation par satellite*

- 2.29. La réunion a reçu des informations sur les vulnérabilités des signaux GNSS et leurs implications sur la sûreté et la sécurité de l'aviation civile internationale à la lumière des questions connexes décrites par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et récemment recueillies par l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- 2.30. La réunion a noté que le Bureau des radiocommunications (RB) de l'UIT a été récemment informé d'un nombre important de cas de brouillage préjudiciable au service de radionavigation par satellite affectant les récepteurs à bord des aéronefs et causant une dégradation ou une perte totale du service pour les vols passagers, le fret et l'aide humanitaire.
- 2.31. La réunion a été rappelée sur les différentes initiatives prises par l'UIT, le Conseil de l'OACI, la Commission de navigation aérienne et APIRG et a recommandé aux États de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la bande de fréquences GNSS. Le projet de conclusion suivant a été formulé :

Projet de conclusion 25/xx Prévention des brouillages préjudiciables aux récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 – 1610 MHz et atténuation de leur impact***Il est conclu que,******Pour assurer la sécurité, la capacité, l'efficacité et la continuité des opérations aériennes basées sur le GNSS, les États s'efforcent de :***

- a) ***planifier, mener et surveiller les actions appropriées visant à prévenir les interférences nuisibles ou à atténuer le risque d'impact de ces interférences sur les récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 - 1610 MHz ; en coordination avec les fournisseurs de***

services (compagnies aériennes, fournisseurs de services de navigation aérienne, exploitants d'aérodromes et tous les acteurs opérant dans le secteur de l'aviation, y compris les unités de l'armée de l'air) ;

- b) sensibiliser l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications, sur le risque encouru par l'industrie de l'aviation civile ; et*
- c) fournir un retour d'information sur les mesures prises aux bureaux régionaux de l'OACI.*

Position de l'OACI pour la CMR-23 de l'UIT

- 2.32. La position de l'OACI sur les points de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications 2023 (ITU WRC-23) revêtant une importance particulière pour l'aviation civile (1.1 ; 1.5 ; 1.17 et 9.1.5) a été présentée en détail et les vues spécifiques de l'OACI sur les divers autres points de l'ordre du jour enregistrés sous chacun des points respectifs de l'ordre du jour, en particulier les points 1.4 ; 1,6 ; 1,7 ; 1.10 ; 1.11 ; 1.12 ; 1.16 ; 4 ; 8 ; 9.1.1 ; 9.1.6 et 10 de l'ordre du jour.
- 2.33. La réunion a réitéré la nécessité pour les États de soutenir l'ensemble de la position de l'OACI à la CMR-23, conformément à la lettre de l'État E 3/5-21/37, dans l'intérêt de la protection des bandes de fréquences de l'aviation. Le projet de conclusion suivant a été formulé.

Projet de conclusion 25/xx Appui à la position de l'OACI pour la CMR-23 de l'UIT

Il est conclu que,

En préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT de 2023 (CMR-23 de l'UIT), les administrations/organisations doivent :

- a) contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts du Groupe d'experts sur la gestion du spectre des fréquences (FSMP) pour mettre à jour la position de l'OACI afin de refléter les résultats des études de l'UIT-R et les préoccupations identifiées par la Région AFI ;*
- b) assurer la liaison avec les régulateurs sous-régionaux des télécommunications tels que l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest, l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe et, si possible, participer aux travaux de l'Union africaine des télécommunications (ATU) et de l'UIT-R ; et*
- c) travailler avec les régulateurs radio nationaux pour garantir une position nationale/régionale conforme à la position de l'OACI*

Problèmes d'interférence liés au déploiement de la 5G

- 2.34. La réunion a été informée du déploiement récent et en cours de la 5G dans la bande de fréquences inférieure à la bande des altimètres radio à 4 200 - 4 400 MHz et des problèmes d'interférence potentiels associés aux altimètres radio que les stations de base 5G peuvent

causer, a donné lieu à des questions posées au Secrétariat de l'OACI, par les régulateurs aéronautiques et autres.

- 2.35. La réunion a noté que les stratégies de déploiement de la 5G dans différents États sont différentes en termes de paramètres clés tels que la proximité de la bande de fréquences utilisée avec la bande de fréquences du radioaltimètre et la puissance d'émission totale des stations de base. Les stratégies d'atténuation adoptées devront donc être adaptées à chaque situation spécifique.

Stratégie de l'infrastructure de navigation de la région AFI

- 2.36. Compte tenu de la feuille de route technologique du GANP, la réunion a convenu de charger le Projet NAV de mettre à jour la stratégie de navigation AFI à travers la rationalisation des Nav'Aids conventionnels et la mise à jour de la stratégie GNSS. Le projet de conclusion suivant a été formulé.

Projet de décision 25/xx Mise à jour de la stratégie de navigation AFI

Il est décidé que ;

Conformément à la feuille de route technologique du GANP et aux résultats de l'analyse coûts-bénéfices (ACB) indépendante continentale pour l'introduction du SBAS dans la région AFI, le document de projet AFI NAV soit révisé pour refléter la nécessité que l'équipe du projet NAV développe une stratégie d'infrastructure de navigation AFI comprenant la rationalisation des Nav'Aid conventionnels et la mise à jour de la stratégie GNSS AFI en tenant compte du consensus obtenu par les parties prenantes.

Soutien à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du SBAS dans la Région AFI

- 2.37. La réunion a rappelé les besoins de financement pour la mise en œuvre du SBAS et a demandé à la Commission de l'Union Africaine et à la CAFAC, en collaboration avec l'OACI de renforcer leur soutien aux efforts des États pour mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective du SBAS dans la région AFI conformément à la stratégie GNSS régionale révisée. Le projet de conclusion suivant a été formulé :

Projet de Conclusion 25/xx Appui de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) à la mise en œuvre du SBAS dans la Région AFI

Il est conclu que,

La CUA et la CAFAC, en collaboration avec l'OACI et les partenaires renforcent leur soutien aux États pour la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective du SBAS dans la région AFI conformément à la stratégie GNSS régionale révisée.

Carences de la navigation aérienne

Mise à jour sur la mise en œuvre de l'outil AFI ANDD

- 2.38. La réunion a été informée de l'opérationnalisation de la base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD). L'atelier de formation des points focaux des États et Organisations s'est tenu du 23 au 24 novembre 2021, avec la participation de près de 100 experts de 15 États ESAF (62,5%), 9 États WACAF (37,5%), et des ANSP et Organisations internationales.
- 2.39. La réunion a noté que l'atelier a fourni aux participants une bonne compréhension des carences de la navigation aérienne et a clarifié la différence avec les conclusions de l'USOAP. L'atelier a expliqué le processus de gestion des carences et a familiarisé les participants avec l'outil.
- 2.40. La réunion a également été informée que le déploiement de la version opérationnelle de la plateforme a pris plus de temps que prévu en raison de certaines contraintes techniques. L'OACI a été instamment priée d'accélérer ce déploiement pour aider la région à mener à bien les activités de gestion des carences de la navigation aérienne.
- 2.41. La réunion a exhorté les États et les organisations qui n'ont pas encore nommé de points focaux AANDD à le faire, et a encouragé tous les États et parties prenantes impliqués dans le cadre APIRG à s'engager dans les activités de gestion des carences de la navigation aérienne.

Activités à coordonner avec les SST RASG-AFI

- 2.42. Il n'y a pas d'activités identifiées qui nécessitent une coordination avec les Équipes de soutien à la sécurité RASG-AFI.

Recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI

- 2.43. Sous ce point, la réunion a discuté des questions liées au soutien efficace aux activités des projets IIM liées à la cyber-résilience dans la région AFI.
- 2.44. La réunion a noté que pour accroître les capacités du personnel technique des États/Organisations en matière de cyber-sécurisation des systèmes ANS, l'OACI, en collaboration avec l'industrie, renforce son soutien aux activités visant à sensibiliser à la cyber-résilience des ANS par le biais de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyber-résilience des systèmes ANS dans la Région AFI. À cet égard, la réunion est convenue que le **Projet de conclusion 25/xx Appui aux activités des projets APIRG liées à la cyber-résilience dans la région AFI** demande une action du siège de l'OACI.

Examen du programme de travail du Sous-groupe

- 2.45. La réunion a examiné le programme de travail tel qu'approuvé par APIRG/24 et a noté que sur les (10) tâches planifiées, une (1) tâche était achevée, six (6) étaient partiellement achevées et trois (3) n'avaient pas encore commencé.
- 2.46. Compte tenu de la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre des éléments ASBU applicables à la région, le programme de travail du Sous-groupe a été revu pour permettre aux équipes de projets d'adresser les nouvelles tâches et les nouveaux objectifs assignés. La réunion a formulé le projet de décision suivante :

Projet de décision 25/xx Programme de travail d'APIRG IIM/SG pour 2022/202

Il est décidé que,

Le programme de travail du Sous-groupe IIM tel que présenté à l'Appendice 14 de cette note de travail est approuvé

3 ACTION PAR LA REUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :
- a) Prenez note des informations présentées dans cette note de travail ;
 - b) Examiner et approuver le rapport de la cinquième réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG.